



Directives concernant la plateforme ricardo.ch

Valable depuis le 11 février 2014

1	Vérification de votre adresse postale	3
2	Risques liés à la plateforme	3
3	Système d'évaluation	4
4	Les formes d'insertion sur www.ricardo.ch:	4
4.1	Enchères	4
4.2	Enchères avec prix d'achat direct	4
4.3	Articles à prix fixe	5
5	Fonction «Proposition de prix»	6
6	Fonction «Offre aux autres enchérisseurs»	6
7	Respect des droits d'auteurs ainsi que d'autres droits de protection de tiers lors de la publication d'insertions	7
8	Insertions interdites	7
9	Conception des insertions	7
9.1	Généralités	7
9.2	Prix minimal	8
9.3	Prix d'achat direct	8
9.4	Délai de disponibilité	8
9.5	Vente par anticipation	8
9.6	Frais de port	8
10	Fonction «Questions & Réponses»	9
11	Avertissement et exclusion de membres	10

1 Vérification de votre adresse postale

Lorsque vous vous inscrivez sur ricardo.ch, vos données d'utilisateur sont automatiquement vérifiées.

Une fois votre inscription terminée, vous pouvez effectuer vos premiers achats sur ricardo.ch. Dans certains cas, et plus particulièrement pour les inscriptions en dehors de la Suisse, la saisie d'un code d'activation est nécessaire pour les activités suivantes:

- Acheter immédiatement ou enchérir sur plus de trois articles
- Enchérir ou acheter depuis l'étranger
- Poser des questions à un vendeur depuis l'étranger
- Mettre en vente un article (enchères ou articles à prix fixe)

Ce dernier est envoyé à votre adresse postale dans un délai de deux jours ouvrables. L'envoi du code d'activation et ainsi le contrôle de l'adresse enregistrée sont des mesures permettant d'assurer la sécurité de l'acheteur et du vendeur sur ricardo.ch.

Dans le cas où le code d'activation n'a pas été saisi dans les 30 jours suivant l'émission, le compte est automatiquement bloqué pour des raisons de sécurité.

Notez que ce code d'activation est personnel et ne doit être saisi qu'une fois seulement. Ce dernier ne peut être par ailleurs transmis à une personne tierce.

Par principe, les membres domiciliés à l'étranger ne peuvent être actifs sur ricardo.ch qu'en tant qu'acheteurs. Dans des cas exceptionnels et après un contrôle détaillé par ricardo.ch SA, certains vendeurs professionnels domiciliés à l'étranger peuvent être autorisés à proposer leurs produits sur ricardo.ch.

2 Risques liés à la plateforme

Veillez noter qu'en achetant ou en vendant des articles sur Internet, il subsiste malgré tout des risques inhérents à la nature de ce média. Même si ricardo.ch SA entreprend tout ce qui est en son pouvoir pour rendre et garder la plateforme sûre, des utilisateurs et des membres peuvent, bien que cela soit interdit, fournir de fausses informations; ils peuvent également avoir des comportements inadmissibles ou illégaux ou violant d'une manière ou d'une autre les devoirs des utilisateurs et des membres.

Etant donné qu'il est difficile d'identifier un membre sur Internet, ricardo.ch SA ne peut assurer, en dépit de l'envoi par poste du code d'activation (voir ci-dessus), que chaque membre est réellement ce qu'il prétend être.

3 Système d'évaluation

Il existe, uniquement pour les enchères usuelles, les enchères avec prix d'achat direct et les articles à prix fixe, une fonction d'évaluation permettant aux vendeurs et aux acheteurs de s'évaluer réciproquement au terme de la transaction. Cette fonction a pour but d'aider les autres membres à se faire une idée du partenaire avec lequel ils entrent en relation commerciale dans le cadre d'enchères usuelles, d'enchères avec prix d'achat direct et d'articles à prix fixe. Ces évaluations ne sont pas vérifiées par ricardo.ch SA et peuvent par conséquent aussi être inexactes ou trompeuses.

Par principe, les évaluations ne peuvent être effacées qu'avec l'accord réciproque de l'acheteur et du vendeur. Pour demander un effacement de l'évaluation à votre partenaire de transaction, allez dans «My Ricardo» > «Aperçu de mes évaluations» et cliquez sur «Demander la suppression».

4 Les formes d'insertion sur www.ricardo.ch:

4.1 Enchères

Le prix est fonction de l'offre et de la demande.

La plateforme commerciale de ricardo.ch SA n'est pas une enchère conventionnelle au sens du droit des obligations. Au contraire d'une enchère conventionnelle, la fin de l'enchère n'est pas déterminée par le fait que plus personne ne surenchérit mais par une date et une heure de fin d'enchère.

Dans le cas d'enchères multiples, un contrat séparé entre automatiquement en vigueur au terme de l'enchère entre le vendeur et les offrants, dans l'ordre croissant des offres faites jusqu'à épuisement du stock. Cela peut notamment avoir pour conséquence que l'offrant qui a misé sur plusieurs articles de l'enchère en question obtient l'adjudication pour un plus petit nombre d'articles que celui sur lequel il avait misé originellement.

Si aucune offre n'a été placée sur une enchère, cette dernière est infructueuse.

4.2 Enchères avec prix d'achat direct

Les conditions régissant ce type d'enchères sont les mêmes que celles mentionnées sous point (4.1), à la différence près qu'une offre placée à hauteur du prix d'achat direct engendre immédiatement un contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur.

Un contrat de vente contraignant s'établit automatiquement entre le vendeur et le plus offrant au moment de la clôture d'une enchère avec prix d'achat direct.

Si un offrant mise à hauteur du prix d'achat direct, un contrat de vente contraignant prend immédiatement effet entre le vendeur et cet offrant pour l'acquisition de l'article mis en vente. Dans ce cas, l'enchère s'achève prématurément, c'est-à-dire avant la fin prévue de ladite enchère.

Si personne n'a misé sur une enchère avec prix d'achat direct, cette dernière est infructueuse.

4.3 Articles à prix fixe

Dans le cas d'un Article à prix fixe, un contrat de vente contraignant prend immédiatement effet entre le vendeur et l'acheteur si ce dernier mise à hauteur du prix d'achat direct. La fin d'un Article à prix fixe est atteinte soit au terme de la durée prédéfinie par le vendeur ou prématurément si tous les articles mis en vente ont été achetés avant le terme de la durée prédéfinie.

Si un acheteur mise à hauteur du prix d'achat direct, un contrat de vente contraignant prend immédiatement effet entre le vendeur et l'acheteur pour l'acquisition de l'article mis en vente.

5 Fonction «Proposition de prix»

Pendant la durée de son insertion, le vendeur a la possibilité d'activer la fonction «Proposition de prix» via «My Ricardo» sur la page de l'insertion. Il offre ainsi la possibilité aux personnes intéressées de lui faire une offre contraignante, inférieure au prix minimal fixé (pour les enchères usuelles et les enchères avec prix d'achat direct), resp. inférieure au prix d'achat direct pour les articles à prix fixe.

Une proposition de prix faite par un membre intéressé peut être retirée tant que le vendeur ne l'a pas acceptée.

L'acceptation d'une proposition est possible jusqu'à ce que:

- l'insertion touche à sa fin
- un membre mise sur une enchère usuelle ou une enchère avec prix d'achat direct ou
- un membre mise à hauteur du prix d'achat direct dans le cadre d'une enchère avec prix d'achat direct ou d'un Article à prix fixe.

Dans le cas où le vendeur refuse la proposition de prix, il a la possibilité de procéder à une contreproposition pour laquelle les mêmes conditions s'appliquent que pour la proposition de prix.

Si un membre mise sur une enchère usuelle ou une enchère avec prix d'achat direct, la fonction «Proposition de prix» s'efface immédiatement et automatiquement. Le vendeur peut désactiver en tout temps la fonction «Proposition de prix» aussi longtemps qu'aucun membre n'a misé sur l'enchère en question.

La fonction «Proposition de prix» n'est possible que pour les insertions avec un seul exemplaire.

6 Fonction «Offre aux autres enchérisseurs»

Pour vos enchères qui se terminent avec succès, vous avez la possibilité de faire une offre aux enchérisseurs qui n'ont pas remporté ces enchères.

Cette fonction est à votre disposition si votre insertion a eu au moins deux enchérisseurs et que vous possédez d'autres articles similaires. L'enchère ne doit pas être terminée depuis plus de 21 jours.

Voici comment procéder:

- Dans «My Ricardo» > «Mes ventes» > «Articles vendus», accédez à l'insertion concernée.
- Cliquez sur «Offre aux autres enchérisseurs».
- Vous obtenez une liste des autres enchérisseurs.
- Cochez les enchérisseurs auxquels vous souhaitez faire une proposition contraignante.
- Choisissez la période pendant laquelle votre proposition est valable.
- Si un enchérisseur a enchéri sur plus d'un exemplaire, vous pouvez réduire le nombre d'exemplaires dans votre proposition.
- Important: votre proposition à tous les enchérisseurs sélectionnés est contraignante.
- Confirmez votre proposition.

7 Respect des droits d'auteurs ainsi que d'autres droits de protection de tiers lors de la publication d'insertions

Les insertions, les textes et les illustrations qu'un membre publie sous une quelconque forme sur le site de ricardo.ch (descriptions, évaluations, textes saisis sous «Questions & Réponses», etc.) ne doivent pas violer les droits de protection de tiers.

Sur le site ricardo.ch, le membre est autorisé à publier uniquement des textes et des photos qu'il a lui-même créés ou dont l'utilisation a été autorisée par le détenteur des droits. Cela s'applique en particulier aux textes et aux photos disponibles sur d'autres sites web. Même dans le cas d'une modification des textes et des photos, une violation des droits de protection de tiers peut subsister.

Les détenteurs des droits de protection (particulièrement les détenteurs des droits de marques et des droits d'auteur) peuvent signaler à ricardo.ch SA les insertions qui violent leurs droits. ricardo.ch SA est contrainte de supprimer immédiatement les insertions violant des droits dès qu'elle en a connaissance. En outre, ricardo.ch SA peut être tenue de communiquer des données personnelles concernant des insertions violant des droits sur injonction d'un tribunal ou d'une autorité administrative.

8 Insertions interdites

Certains types de produits ne peuvent pas être vendus sur la plateforme commerciale de ricardo.ch SA. La [liste des produits interdits](#), constamment actualisée, donne un aperçu – non exhaustif – à ce sujet. Veuillez noter les points suivants:

1. Les produits interdits listés ne servent que d'exemple.
2. ricardo.ch SA peut interdire la publication ou la promotion d'un produit, même si celui-ci ne figure pas expressément sur la liste des produits interdits. En cas de doute quant à la publication ou à la promotion d'un produit sur le site précité, les membres peuvent contacter [le service client](#) de ricardo.
3. Même si la liste de produits interdits prévoit des exceptions (c'est-à-dire qu'elle autorise dans des cas particuliers et bien définis la publication d'un produit normalement interdit), ricardo.ch SA se réserve le droit d'interdire également ces exceptions. ricardo.ch SA se réserve en outre expressément tous les droits résultant des Conditions générales.

Vous trouverez [ici](#) la liste actuelle des produits interdits.

9 Conception des insertions

9.1 Généralités

Pour chacune de ses insertions, le vendeur définit l'heure de début et de fin, le nombre d'exemplaires, le prix minimal, l'incrément, les conditions de paiement et de livraison ainsi que les prestations de garantie.

9.2 Prix minimal

Le vendeur peut définir un prix minimal (prix de départ) pour les enchères usuelles et les enchères avec prix d'achat direct. Nous tenons ici à préciser que la première offre peut déjà aboutir à une enchère couronnée de succès; dans ce cas, le vendeur est tenu de livrer le produit au prix offert.

Il n'existe pas de prix minimal pour les articles à prix fixe.

9.3 Prix d'achat direct

Lorsqu'un membre mise à hauteur du prix d'achat direct dans le cadre d'une enchère avec prix d'achat direct ou d'un Article à prix fixe, un contrat prend immédiatement effet entre l'acheteur et le vendeur pour l'acquisition du produit proposé par le vendeur, au prix d'achat direct défini.

Pour les enchères avec prix d'achat direct, ce prix constitue le prix maximal du produit proposé.

En ce qui concerne les articles à prix fixe, le prix d'achat correspond toujours au prix d'achat direct. Pour les articles à prix fixe, plusieurs articles identiques peuvent être mis en vente en même temps et achetés à hauteur du prix d'achat direct. Pour les articles à prix fixe, le prix d'achat direct peut être réduit durant toute la durée de l'insertion par le vendeur, même après qu'un membre ait déjà acheté un article de cette insertion.

9.4 Délai de disponibilité

Le délai de disponibilité indique à l'acheteur si le vendeur dispose de son produit en stock ou le délai que l'acheteur doit escompter avant que le produit en question ne lui soit livré. Le délai indiqué est calculé à compter de la fin de l'enchère.

9.5 Vente par anticipation

Les insertions avec possibilité de précommande comportent des articles pas encore en possession du vendeur au moment de leur mise en vente et qu'il ne peut par conséquent pas faire parvenir immédiatement à l'acheteur après conclusion du contrat de vente. La vente par anticipation présuppose qu'une date de parution officielle des articles mis en vente soit connue. La vente de tels articles requiert une autorisation spéciale de la part de ricardo.ch SA. Veuillez prendre contact avec nous via service@ricardo.ch.

9.6 Frais de port

Lors de la publication de son insertion, le vendeur peut décider si les frais de port incombent à l'acheteur ou s'il entend les assumer lui-même.

Lesdits frais englobent les frais de port en Suisse ainsi que les coûts d'emballage du produit concerné.

Les frais de port devraient autant que possible correspondre aux tarifs postaux en vigueur. Le vendeur peut définir les frais de port dans le texte de l'insertion, surtout s'il entend également livrer son produit à l'étranger ou de l'étranger en Suisse.

En misant sur un produit, l'acheteur s'engage à payer les éventuels frais de transport, même si ces frais lui paraissent comparativement élevés.

S'il est convenu entre les deux parties que le vendeur remettra personnellement le produit à l'acheteur, les frais de port ne peuvent être facturés à l'acheteur.

10 Fonction «Questions & Réponses»

Chaque membre a la possibilité de poser des questions à un vendeur en utilisant la fonction «Questions & Réponses» sur la page de l'insertion. **Les membres domiciliés à l'étranger ne peuvent utiliser cette fonction qu'après avoir saisi leur code d'activation (cf. point 1).**

En répondant à une question, le vendeur peut décider si la réponse présente un caractère général parce qu'il a, par exemple, oublié de donner une caractéristique spécifique à son produit. Dans ce cas, la question aussi bien que la réponse seront visibles de tous sur la page de l'insertion.

Si le vendeur décide que la question et sa réponse relèvent plutôt du domaine privé, le membre qui a posé la question reçoit la réponse du vendeur par courriel et cette dernière ne paraît pas sur la page de l'insertion.

La réponse du vendeur est contraignante et devient, dans le cas d'une enchère fructueuse, partie intégrante du contrat de vente.

Veillez noter que dans le cas d'une réactivation (manuelle ou automatique) d'une insertion, les questions et les réponses publiées préalablement sont automatiquement reprises et visibles de tous (mais cachées dans le cas de réponses «privées»).

Bien que nous sachions nos membres en grande majorité sincères et sérieux, la fonction «Questions & Réponses» est tout de même parfois utilisée de manière abusive.

Les utilisations suivantes de la fonction «Questions & Réponses» en relation avec des enchères usuelles, des enchères avec prix d'achat direct et des articles à prix fixe sont abusives et interdites:

- **Donner des informations de contact** dans le but d'effectuer une transaction en dehors de ricardo.ch;
- Faire de la publicité sous une forme quelconque pour une marchandise, un produit ou une prestation de service;
- Insulter ou importuner des membres.

Nous attirons l'attention de nos membres que les transactions effectuées en dehors de ricardo.ch ne sont pas couvertes par notre Protection des vendeurs, ni par notre Protection des acheteurs.

Attention aux questions dont le but est d'effectuer une transaction en dehors de ricardo.ch!

N'entrez pas en matière en cas de questions visant à effectuer une transaction en dehors de ricardo.ch. Il peut s'agir d'une tentative d'escroquerie. C'est la raison pour laquelle nos Conditions générales interdisent les ventes en dehors de notre plateforme. Si une question vous semble suspecte, veuillez la transmettre pour examen à l'adresse service@ricardo.ch.

Vous trouverez de plus amples informations sur les modes d'escroquerie et sur la manière de vous protéger sur notre site dans le document [«Les combines des fraudeurs»](#).

11 Avertissement et exclusion de membres

Les principes de base suivants régissent l'avertissement et l'exclusion d'un membre lorsque ricardo.ch SA possède des indices tangibles de violations des CG dans les cas décrits ci-après. La liste n'est pas exhaustive.

Description des cas	ricardo.ch peut réagir comme suit
Fausses indications lors de l'inscription (en particulier faux nom, fausse adresse postale ou faux numéro de téléphone)	Exclusion du membre
Le membre n'a pas 18 ans	Exclusion du membre
Miser pour la première fois sur ses propres insertions	Avertissement du membre
Miser à plusieurs reprises sur ses propres insertions	Exclusion du membre
Vendre pour la première fois des produits ou publier des insertions comportant des données interdites (cf. liste des produits interdits sur ricardo.ch)	Avertissement ou exclusion du membre
Vendre à plusieurs reprises des produits interdits ou publier des insertions comportant des données interdites (cf. liste des produits interdits sur ricardo.ch)	Exclusion du membre
Usage abusif de la fonction «Questions & Réponses»	Avertissement du membre
Usage abusif répété de la fonction «Questions & Réponses»	Exclusion du membre
Usage abusif ou manipulation du système d'évaluation	Avertissement du membre
Usage abusif ou manipulation à plusieurs reprises du système d'évaluation	Exclusion du membre
Usage abusif de la demande de remboursement	Exclusion du membre
Non-paiement des frais dans un délai de 60 jours après la date de facturation	Exclusion du membre
Placer pour la première fois des offres et/ou inciter des tiers à ce faire sans intention d'achat	Avertissement du membre
Placer plusieurs fois des offres et/ou inciter des tiers à ce faire sans intention d'achat	Exclusion du membre
Refuser pour la première fois un produit acheté par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec prix d'achat direct et d'articles à prix fixe, bien que le vendeur ne soit au courant d'aucune réclamation	Avertissement du membre

Description des cas	ricardo.ch peut réagir comme suit
Refuser à plusieurs reprises un produit acheté par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec prix d'achat direct et d'articles à prix fixe, bien que le vendeur ne soit au courant d'aucune réclamation	Exclusion du membre
Pas de livraison des produits vendus par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec prix d'achat direct et d'articles à prix fixe, bien que l'acheteur ne soit au courant d'aucune réclamation	Avertissement du membre
Non-paiement du prix de vente d'un produit acheté au vendeur par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec prix d'achat direct et d'articles à prix fixe, bien que le produit ait été correctement livré et que le vendeur ne soit au courant d'aucune réclamation de la part de l'acheteur	Exclusion du membre
Pas de livraison du produit vendu par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec prix d'achat direct et d'articles à prix fixe, bien que l'acheteur ait payé le prix de vente et averti le vendeur	Exclusion du membre
Violation d'autres prescriptions des présentes Conditions générales ou de prescriptions légales applicables	Avertissement ou exclusion du membre fautif

ricardo.ch SA peut en outre avertir ou exclure un membre en tout temps si une telle mesure lui paraît justifiée et nécessaire. Dans un tel cas, ricardo.ch SA n'est pas tenue de justifier sa décision. Il n'existe fondamentalement aucun droit d'adhésion. L'avertissement ou l'exclusion d'un membre relève de la seule compétence de ricardo.ch SA.